AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20250923-D_2025_081-DE en date du 02/10/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_081

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2025/081

Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Membres absents : 6

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

<u>Sont présents</u>: Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Karine CAROLA, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Carine DEVOYON, Chrystelle CARLOS LEBOEUF, Jean-Pascal GARDELLE, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ.

<u>Absents excusés ayant donné pouvoir</u>: Laurent FOURMOND (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Xavier ROCA (pouvoir donné à Christian FALZON)

Absents excusés: Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Marc BILLES, Evelyne SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Laurence BARBERA

Date de la convocation: 17/09/2025

DENOMINATION DE VOIE – LOTISSEMENT LES COTEAUX D'OR

RAPPORTEUR: Jean-Paul BILLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la dénomination de la future voie desservant le lotissement « Les Côteaux d'Or », située Cami de la Serre Montèze.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

▶ **DECIDE** de dénommer cette voie « Impasse des Oiseaux », conformément au plan ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations,

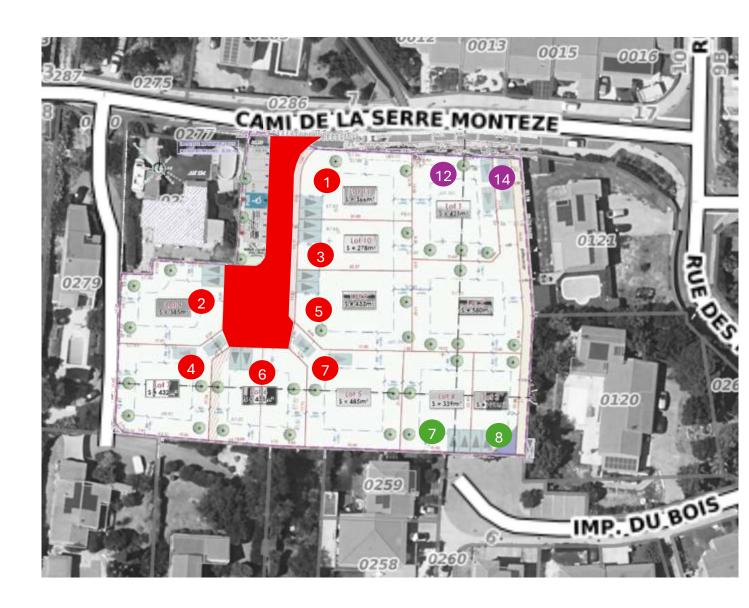
LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le : Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 066-216601401-20250923-D_2025_081-DE en date du 02/10/2025 ; REFERENCE ACTE : D_2025_081



- Impasse des oiseaux
- 7 Impasse du bois nouveaux
- Cami de la Serre Montèze nouveaux